

# CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 2 MAI 2017

## COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Les Conseillers municipaux de la Ville de Le Port sont priés d'assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le **mardi 2 mai 2017 à 17h à la Mairie.**

En Mairie, le 25 avril 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 avril 2017 P. 01
2. ZAC " La ville est port " - Approbation du Compte Rendu Annuel à La Collectivité pour la clôture de l'opération - Validation du bilan de clôture - Quitus au concessionnaire P. 18
3. ZAC " La ville est port " - Cession et transfert à la ville du marché d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage P. 21
4. ZAC « Mail de l'Océan » - Rétrocession foncière des voies, espaces et équipements publics à la commune – Tranche I P. 27
5. ZAC « Rivière des Galets » - Prolongation de la mission de Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) P. 33
6. Secteur Vieille Ville - Cession d'une parcelle de terrain communal non bâti (AH 243) à l'ARECI P. 48
7. Gestion de l'entretien de la voirie et des espaces verts dans le périmètre des zones d'activités économiques – Convention transitoire entre la Commune du Port et le TCO P. 53
8. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation P. 69

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi deux mai, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, , M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Mounien (par Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint).

**Arrivé (s) en cours de séance** : M. Armand Mouniata à 17h04, Mme Sabine Le Toullec à 17h07, Mme Firose Gador à 17h07, Mme Anne-Laure Boyer à 17h08, Mme Bibi-Fatima Anli à 17h09, Mme Mikaëla Latra à 17h14.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: Mme Cala M'Rhéhourri 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel.

-----

**Ouverture de la séance à 17h**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 avril 2017

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot et 1 abstention : Mme Gador), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 4 avril 2017,

**Article 2** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. ZAC " La ville est port " - Approbation du Compte Rendu Annuel à La Collectivité pour la clôture de l'opération - Validation du bilan de clôture - Quitus au concessionnaire

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot et 1 abstention : Mme Gador), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve le CRAC arrêté au 24 janvier 2017 et valant clôture de la concession d'aménagement pour l'opération « la ville est port », et notamment les points suivants :

- Les charges et les produits des années 2015-2017,
- Le bilan financier global actualisé,
- le compte de clôture arrêté à la somme de 205 781 € HT correspondant à 217 484 € TTC,
- le coût global actualisé de l'opération pour la commune à hauteur de 305 781 € HT soit 317 484 € TTC,
- Le remboursement par la SEDRE d'une partie de l'avance de trésorerie trop perçue à hauteur de 182 516 € TTC pour solde de tout compte.

**Article 2** : approuve le quitus de la SEDRE pour la concession d'aménagement pour l'opération « la ville est port »,

**Article 3** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer des documents afférents.

3. ZAC " La ville est port " - Cession et transfert à la ville du marché d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve la cession du marché d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage pour l'opération « la ville est port », par la SEDRE à la commune du Port,

**Article 2** : approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage de ce marché à la commune du Port,

**Article 3** : approuve les termes de l'avenant n°1 au marché d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage,

**Article 4** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents afférents.

4. ZAC « Mail de l'Océan » - Rétrocession foncière des voies, espaces et équipements publics à la commune – Tranche 1

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve la rétrocession de la parcelle cadastrée section AI numéro 1615 d'une superficie de 1814 m<sup>2</sup>, constituant le volume 7 ainsi que les squares de Durban et du Mozambique, cadastrés respectivement AI 1678 et AI 1679, volume 2 de l'état descriptif de division, chacune des parcelles pour une superficie respective de 988 et 997 m<sup>2</sup>,

**Article 2** : autorise le transfert par un acte notarié,

**Article 3** : approuve les rétrocessions foncières des parcelles cadastrées ci-dessus d'une superficie totale de 3 799 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique (1€),

**Article 4** : approuver l'application de l'article 1042 du code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement,

**Article 5** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents correspondants.

5. ZAC « Rivière des Galets » - Prolongation de la mission de Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve la prolongation de la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S) « ZAC Rivière des Galets » et notamment les points suivants :

- la prolongation pour une durée de 18 mois pour un montant global de 35 809.44 € HT,
- le plan de financement de la MOUS et le montant de la participation communale à hauteur de 17 904.72 €,
- les termes de la convention d'objectifs.

**Article 2** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

6. Secteur Vieille Ville - Cession d'une parcelle de terrain communal non bâti (AH 243) à l'ARECI

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve la cession de la parcelle de terrain non bâti, cadastrée section AH n°243, à l'Association Réunionnaise pour l'Education et la Culture Islamique au prix de 122 850 €, augmenté des frais fonciers,

**Article 2** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents correspondants.

7. Gestion de l'entretien de la voirie et des espaces verts dans le périmètre des zones d'activités économiques – Convention transitoire entre la Commune du Port et le TCO

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

**Article 1** : approuve la convention de gestion transitoire avec la communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest pour l'entretien de la voirie et des espaces verts dans le périmètre des zones d'activités économiques suivantes : ZIC 2 et 3, zone artisanale, ZAE Belvédère, ZAE D 2000, Village Artisanal des Mascareignes I, ZAE Pierre Brossolette, Zone commerciale Chemin des Anglais,

**Article 2** : valide le principe et les modalités financières de reversement au Territoire de la Côte Ouest,

**Article 3** : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer la convention de gestion et les avenants de prolongation avec le Territoire de la Côte Ouest et tous les actes correspondants.

8. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation

Le Conseil municipal prend acte de la liste des marchés passés selon la procédure adaptée, des avenants et des déclarations sans suite du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017.

.....

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

